



Panne chaudière apres vente

Par Damdam

Bonjour, nous avons vendu la maison de notre père décédé. 1 mois après, nous sommes contacté afin de signer un devis pour une réparation sur la chaudière car apparemment le nouveau propriétaire n'arrive pas à la mettre en route après y avoir touché. Quels sont nos recours ?

Par yapasdequoi

Bonjour,
L'acquéreur devra démontrer que la panne existait avant la vente.
DE votre côté, aviez vous une attestation de l'entretien annuel ?